



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Madame Maryse SINKUIN-LEGUAY, Adjointe au Maire, en l'absence de Madame Elisabeth MOTAS, Maire.

Etaient présents : BOUILLON Bernadette, BROULT Claude, BUCHARD Gwendoline, COURTECUISSÉ Alban, DESPRES Denis, MOISY Jean-Pierre, MONNIER Isabelle, PETIT Jean-Marie, RIOU Marie-Odile, ROCHELLE Maxime, SINKUIN-LEGUAY Maryse, TROLIO Michèle, VÉCRIN Régis.

Absents excusés :

BOISTIÈRE Boris	MARIE Florian, pouvoir à RIOU Marie-Odile
BRISARD Valentin, pouvoir à BUCHARD Gwendoline	MOTAS Elisabeth, pouvoir à SINKUIN-LEGUAY Maryse
CHÉÈNE Françoise, pouvoir à ROCHELLE Maxime	POSTEC Enora, pouvoir à BROULT Claude
GAUDRÉ Arnaud	THIBAudeau Sylvie, pouvoir à MONNIER Isabelle
GÈZE Philippe, pouvoir à DESPRES Denis	TOURNERIE Mélaine, pouvoir à PETIT Jean-Marie

Secrétaire de séance : MONNIER Isabelle

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Votants : 21

Date de la convocation : 18 Septembre 2026

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 Septembre 2026

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Des échanges ont eu lieu autour de la gestion des questions diverses : Lesquelles retranscrire dans le compte rendu ?

Il a été convenu que les élus devaient adresser leur(s) question(s) par mail à la mairie avant le conseil. Si elles n'ont pas pu être transmises avant la réunion, le conseil devra déterminer si leur mention apparaîtra au compte rendu ou non.

2) Financement des travaux d'aménagement de la Pesantière - Souscription d'un emprunt

Comme autorisée par le conseil municipal le 9 juillet 2026, Madame SINKUIN-Leguay adjointe déléguée aux finances a sollicité plusieurs établissements bancaires afin de connaître les conditions d'emprunt d'un montant de 400 000.00 € dans le but de financer les travaux d'aménagement de la Pesantière. Elle a présenté les propositions suivantes :

ETABLISSEMENT	MONTANT EMPRUNTE	TAUX	DUREE	COUT	REMBOURSEMENT	PERIODICITE	
Banque des territoires	400 000	2,78	25 ans	139 939,17	6 771.07	Trimestrielle	Echéance dégressive
Crédit Agricole	400 000	4,30	15 ans	143 464.25	3 019.25	Mensuelle	Echéance constante
				144 845.96	9 080.77	Trimestrielle	Echéance constante
				129 716.67	2942.87	Mensuelle	Echéance dégressive

				131 150,00	8 852.50	Trimestrielle	Echéance dégressive
		4,10	20 ans	202 689,51	2 511.21	Mensuelle	Echéance constante
				204 065.10	7 550.81	Trimestrielle	Echéance constante
Caisse d'Epargne	400 000	4,47	15 ans	151 124,00	9 185,40	Trimestrielle	Echéance dégressive
		4,55	15 ans	160 604,90	37 373,66	Annuelle	Echéance dégressive
		4,62	20 ans	215 011,20	7 687,64	Trimestrielle	Echéance dégressive
		4,70	20 ans	225 713,40	31 285,67	Annuelle	Echéance dégressive
La banque postale	400 000	4,29	15 ans	131 178.67	11 290.34€	Trimestrielle	Echéance dégressive
		4,39	20 ans	178 136.64	9 731.44€	Trimestrielle	Echéance dégressive
Crédit mutuel	400 000	4.20	15 ans	141 171.80	9 019.53	Trimestrielle	Echéance constante
		4.22		147 980.87	36 532.06	Annuelle	
		4.30	20 ans	198 373.99	7 479.67	Trimestrielle	Echéance constante
		4.32		205 454.19	30 272.71	Annuelle	
		4.17	15 ans	127 185,00	10 836.37	Trimestrielle	Echéance dégressive
		4.19		134 080,00	43 426.67	Annuelle	
		4.27	20 ans	172 935,00	9 270,00	Trimestrielle	Echéance dégressive
		4.29		180 180,00	37 160.00	Annuelle	Echéance dégressive

Elle a demandé au Conseil Municipal d'opter pour l'une d'entre elles.

Le choix s'est porté sur la proposition établie par LE CRÉDIT MUTUEL pour un montant de 400 000 € au taux fixe de 4.17 % pour une durée de 15 ans.

Les frais de dossier d'un montant de 400€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la réalisation de l'emprunt de 400 000 € auprès du CRÉDIT MUTUEL sur 15 ans au taux fixe de 4.17 %, dans le but de financer les travaux d'aménagement de la Pesantière.

3) Budget Commune - Décision modificative n°4

Madame le Maire a rappelé que, lors du vote du budget primitif 2026, la somme de 380 264,38 € a été prévue au compte 1641 en recettes d'investissement.

Or, le montant de l'emprunt autorisé précédemment par le Conseil Municipal s'élève à 400 000.00 € Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de procéder à la modification budgétaire suivante :

Investissement - Dépenses :

C/ 21312 Bâtiments scolaires + 19 735.62 €

Investissement - Recettes :

C/ 1641 Emprunts + 19 735.62 €

Questions diverses

- **Rentrée scolaire**

Ecoles de Radon et Vingt-Hanaps : un point a été réalisé sur les effectifs présents.

- Accès à l'eau potable au lieu-dit Beaupréau

Pour rappel, depuis février 2025, une restriction de consommation d'eau est en cours dans 2 maisons à Beaupréau à cause d'une teneur excessive en CVM (Chlorure de Vinyle Monomère). Une étude est lancée par le SMAEP de Vingt Hanaps, gestionnaire du réseau d'eau potable dans ce secteur, afin de remplacer les canalisations. Les travaux seraient réalisés en juin/juillet 27.

- Lotissement du Champ de la Vigne (Vingt Hanaps)

Un problème de bornage a été constaté sur un des terrains. Le permis d'aménager étant caduc, il faudrait renouveler ce permis par un arrêté de la CUA pour vendre les terrains.

Pour se mettre en conformité, différentes démarches sont à réaliser. Coût prévisionnel : 1140€. Il est donc nécessaire d'obtenir des informations complémentaires. Mme Buchard et Monsieur Rochelle ont proposé de se renseigner à ce sujet.

- Boîtes aux lettres à la Pesantière

Le remplacement des boîtes a été demandé mais à ce jour aucun retour n'a été émis par la Poste. Madame Buchard a prévu de les relancer.

- Divers

- L'entretien du bassin de rétention du lotissement de Vingt-Hanaps a été réalisé
- Les derniers travaux effectués par les agents communaux : trottoir sur le parking de l'école, muret route de la Pesantière.
- Le stockage des tontes de la Commune sera centralisé en un seul endroit
- L'arborétum a été nettoyé. Un banc et une poubelle seront installés. Michèle Trolio a proposé que les enfants de l'école le nomment.
- Une clôture sera installée au niveau de la station trail
- Le terrain situé proche du cimetière devrait être nettoyé prochainement.